



Présentation au Comité sénatorial permanent
des finances nationales

Présenté via vidéoconférence par l'Association francophones des municipalités du Nouveau-Brunswick lors des audiences sur le Projet de Loi C-63, *Loi no2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures*

Le 7 décembre 2017

Introduction

Monsieur le Président du Comité, M. Mockler,

Mesdames les Sénatrices,

Messieurs les Sénateurs,

En premier lieu, je désire vous remercier au nom de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et de ses 50 municipalités membres, pour cette occasion de vous faire part de nos préoccupations à l'égard des impacts financiers qui seront engendrés par l'entrée en vigueur, le 1 juillet 2018, des lois fédérales qui légaliseront la consommation, la vente et la culture du cannabis.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de vous situer quelque peu. L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick regroupe des municipalités francophones et bilingues, réparties dans cinq grandes régions qui s'étendent du Nord-Ouest au Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Nos municipalités membres représentent près de 300 000 personnes, soit près du tiers de la population de la province.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Constitution de notre pays ne reconnaît officiellement que deux ordres de gouvernement, soit le fédéral et le provincial. Cependant, l'évolution de notre société et la nature des services livrés aux citoyens ont nécessité l'établissement d'un troisième palier de gouvernement à qui on a confié, au fil des décennies, de plus en plus de responsabilités. Plusieurs provinces ont d'ailleurs reconnu légalement les municipalités comme étant un palier de gouvernement en bonne et due forme, incluant le Nouveau-Brunswick qui a adopté cette année sa nouvelle Loi sur la gouvernance locale. Ce nouveau statut est plus

que symbolique. Il constitue le premier jalon pour mettre de l'avant et appliquer le principe de subsidiarité qui sous-entend que, lorsque cela est possible, c'est le gouvernement le plus près de la population doit être celui qui doit assumer la responsabilité d'une action publique.

Toutes et tous s'entendent pour saluer cette transformation du cadre légal des municipalités afin qu'il reflète l'importance des responsabilités qu'elles assument désormais. Le seul problème est que le cadre fiscal qui doit leur permettre d'assumer ces responsabilités, toujours plus nombreuses, n'a pas suivi la même évolution. En effet, la principale source de revenus des municipalités demeure l'impôt foncier qui constitue un outil fiscal mal adapté pour assumer plusieurs des nouvelles responsabilités et offrir des services de qualité auxquels les citoyens sont en droit de s'attendre.

La décision du gouvernement fédéral de légaliser le cannabis est un exemple flagrant d'une décision prise par un autre ordre de gouvernement et qui aura un impact majeur sur les municipalités. En fait, les municipalités seront le palier de gouvernement le plus directement affecté par la multitude de changements que va occasionner la légalisation. Et malheureusement, une fois de plus, les municipalités n'ont pas été partie prenantes des discussions dès le départ pour discuter d'égal à égal de tous les enjeux que soulèvent ce qui se doit d'être considéré comme l'une des plus importantes politiques publiques au Canada depuis un demi-siècle.

À l'instar de la Fédération canadienne des municipalités et des associations municipales des autres provinces avec qui nous collaborons étroitement, notre Association essaie d'évaluer la portée de la légalisation du cannabis sur les services municipaux ainsi que les coûts qui seront engendrés.

Les enjeux reliés à la sécurité publique sont assurément la première préoccupation qui vient en tête des élus municipaux et des services de police lorsqu'il est question de la présente légalisation. La formation et les certifications requises par les policiers pour la détection des facultés affaiblies chez les conducteurs qui auront consommés du cannabis, l'achat et l'entretien des équipements nécessaires à cette détection, le temps et le travail supplémentaire qu'exigera le respect des protocoles de détection ainsi que la présence en Cour des policiers pour veiller à la condamnation des contrevenants, sont quelques-unes des nouvelles obligations qui entraîneront des impacts immédiats et à long terme pour les municipalités. Les villes qui ont leur propre service de police doivent d'ailleurs tenter actuellement de déterminer les coûts dans la préparation de leur budget pour 2018, et ce, à partir de bribes d'information, partielles et incomplètes. Elles savent toutefois qu'une hausse des dépenses est inévitable. Les municipalités qui ont un contrat de service avec la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) ne seront pas en reste. Celles qui sont avec la GRC, et ceci vaut pour près de 90% des municipalités au Nouveau-Brunswick, sont conscientes que les nouveaux coûts leurs seront rapidement transférés et ajoutés sur leur facture annuelle.

De nouvelles responsabilités et dépenses sont aussi à prévoir pour les services de sécurité incendie qui devront faire des inspections et s'assurer de faire respecter certaines règlementations liées aux lieux de production de cannabis. Le Nouveau-Brunswick a déjà statué qu'elle permettra la culture à domicile d'un maximum de quatre plants. Le respect des lois et des règles de prévention des incendies relativement à la culture du cannabis s'ajouteront au fardeau des services de sécurité incendie.

L'aménagement du territoire étant une responsabilité première des gouvernements locaux, il est donc inévitable que les municipalités aient à revoir leur plan de zonage afin de l'adapter et permettre, ou non, certaines activités en lien avec la consommation, la vente et la culture du cannabis. Des processus coûteux sont à prévoir pour l'élaboration des nouvelles règles de zonage mais également pour s'assurer du respect de celles-ci.

Bien que cela puisse paraître anodin, les municipalités devront modifier certaines signalisations et leur affichage. Elles devront effectivement identifier clairement les endroits où certaines activités seront permises ou interdites, incluant celle de consommer du cannabis dans les lieux publics.

Nous comprenons que des campagnes de sensibilisation et des efforts au niveau de la santé public, tout particulièrement auprès des jeunes, seront mis de l'avant par les gouvernements fédéral et provinciaux afin de rappeler les dangers liés à la consommation du cannabis. Les gouvernements locaux auront également un rôle à jouer en termes de sensibilisation et la combinaison des efforts des trois paliers de gouvernements sera indispensable pour que la légalisation du cannabis n'occasionne pas d'importants problèmes de santé et de sécurité publique.

Vous le voyez, les responsabilités municipales en la matière sont nombreuses. C'est pourquoi nous déplorons d'avoir été écarté jusqu'à maintenant des principales discussions qui devraient interpeller les trois paliers de gouvernement, et non uniquement le fédéral et les provinces. Nous devons être des partenaires et travailler ensemble pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique.

Dans cette optique, il est primordial de discuter des ressources financières qui seront requises afin de permettre aux municipalités d'assumer leurs nouvelles responsabilités. Nous saluons la décision du gouvernement fédéral d'instaurer un fonds de 81 millions qui sera destiné à l'ensemble des municipalités du pays. Nous n'avons toutefois reçue aucune information encore concernant la formule qui sera utilisée pour allouer ces sommes d'argent et si celles-ci seront suffisantes. La certitude que nous avons cependant, c'est qu'il s'agit que d'un fonds ponctuel qui n'assurera aucunement un soutien financier adéquat et suffisant à long terme. C'est pourquoi nous réclamons un partage des revenus de la taxe d'accise qui sera imposée sur la vente des produits du cannabis. Au même titre que la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, nous demandons qu'un tiers des revenus perçu par le gouvernement fédéral soit retourné aux municipalités du pays. L'établissement d'une formule similaire à celle de la Taxe sur l'essence pourrait facilement être développé, en collaboration avec les provinces et les municipalités, pour s'assurer d'un partage juste et équitable des revenus. Il est indispensable que les changements législatifs que vous apporterez incluent cette dimension du partage des revenus pour ne pas transférer un fardeau insoutenable aux municipalités du pays.

Conclusion

En terminant, je tiens à rappeler que les municipalités sont des partenaires incontournables pour assurer que la légalisation du cannabis puisse se faire de manière sûre et soutenable. Il est urgent de prévoir une mise en œuvre tenant compte des rôles et responsabilités, et de la capacité, de tous les paliers de gouvernement. À titre de gouvernement le plus près de la population et de nos connaissances et notre expertise du terrain, les municipalités ne demandent pas mieux que de travailler étroitement avec Ottawa et les provinces pour coordonner

nos actions communes dans ce dossier. Et afin de garantir la sécurité à long terme de la population, les municipalités ont besoin d'un financement prévisible pour assurer de façon continue l'administration et la mise en application des nouvelles dispositions légales et réglementaires en lien avec la légalisation du cannabis.

Merci!